



**Compte-rendu synthétique
de la réunion du conseil de l'école doctorale Matisse
du 28 janvier 2011
(salle du conseil – INSA de Rennes)**

Présents ou représentés Ilham Ben Abbes, François Bodin (représenté par Bruno Arnaldi), Jean-Marie Bonnin, Patrick Bouthemy (représenté par Patrick Gros), Alain Charraud (représenté par François Coquet), Pierre Cointe, Godefroy Dang Nguyen (représenté par Dominique Massaloux), Jean-François Héléard, Bernard Jouga, Jean-Marie Lion, Jean-Dominique Meunier, Michel Pierre, Lotfi Senhadji, Daniel Thouroude, Felix Ulmer (représenté par Nicoletta Tchou), Olivier Dauteuil

Excusés Christian Brosseau, Vincent Colin, Pierre Couëdelo, Jean-Pierre Landesman

Évolution dans la composition du conseil de l'école doctorale Trois nouveaux membres intègrent le conseil : Ilham Ben Abbes (IETR – Supélec) et Bachir Habib (IETR – INSA) élus doctorants au conseil de l'école ainsi que Jean-François Héléard, représentant de l'INSA en remplacement de M'hamed Drissi qui vient d'être nommé directeur de l'INSA. Le conseil scientifique de Rennes 1 va bientôt proposer un remplaçant à Antoine Chambert-Loir. Enfin François Coquet nous annonce que dorénavant Valentin Patilea représentera l'ENSAI lors des prochaines réunions.

Il est signalé que faute d'un nombre suffisant de candidats aux élections doctorantes de janvier, un nouveau vote étudiant sera organisé afin de pourvoir le 5^e siège du collège des doctorants.

Ordre du jour

- 1/ mise en place du logiciel AMETHIS de gestion et de suivi des doctorants bretons
- 2/ bilan Matisse 2010
- 3/ budget Matisse 2011
- 4/ mise en place du comité des thèses (premier mois de fonctionnement)
- 5/ organisation prévisionnelle des recrutements de doctorants 2011-2012
- 6/ formations complémentaires, articulation de l'offre de Matisse avec celles du collège de Rennes et du CDI

1 - Mise en place du logiciel AMETHIS de gestion et de suivi des doctorants bretons

Il s'agit d'un logiciel proposé par l'UEB pour aider à l'administration de la formation doctorale. Il est opérationnel pour des écoles doctorales dont les établissements participants sont adeptes du logiciel de scolarité Apogée. Ce n'est pas le cas de Matisse où aujourd'hui seulement 2 établissements d'enseignement supérieur sur les 7 (bientôt 8 avec l'ENSAI) réunis autour de

Matisse utilisent Apogée. Cependant, l'équipe qui développe AMETHIS travaille maintenant à l'interconnexion de leur logiciel avec ceux des scolarités hors Apogée. Olivier Dauteuil, ancien directeur de SDLM, en charge du suivi du projet AMETHIS pour l'UEB, fait une présentation détaillée du logiciel qui permet d'apprendre que ce logiciel de gestion de doctorants apparaît très utile aux établissements et peut servir aussi aux laboratoires. Il permet des études statistiques et devrait aider au suivi des docteurs après la thèse. Olivier Dauteuil indique que des universités hors de l'UEB sont intéressées par cet outil de gestion. Puisque les contacts entre AMETHIS et l'INSA et Telecom Bretagne sont maintenant bien développés il est donc convenu de renforcer ceux entre Supélec ou l'ENS Cachan (Antenne de Bretagne) et les développeurs du logiciel.

2 - Bilan Matisse 2010

Pour Matisse, l'année 2010 peut être résumée par quelques faits :

- Mise en place de compléments scientifiques assurés par des collègues
- Prise en charge intégrale du secrétariat de Matisse directement par Rennes 1
- Mise en place de de l'action Aide à la mobilité Matisse (5 bénéficiaires – 12200 euros)
- Baisse de l'apport direct du ministère pour le financement des contrats doctoraux compensée par des efforts exceptionnels des établissements
- Bonne campagne ARED 2010 qui montre un soutien fort de la Région
- Mise en place d'un règlement intérieur
- Visite de l'AERES en novembre
- Mise en place du doctorat par VAE à Rennes 1 avec une soutenance en janvier 2011 à Matisse (premier doctorat VAE de Rennes 1) et deux dossiers en cours dans l'école
- Démographie (données au 27 janvier 2011 – les inscriptions ne sont pas terminées) : 528 inscrits 2010-2011 (505, 537, 524, 561 les 4 années précédentes) dont 139 néo-doctorants (183) et 148 docteurs 2010 (116)
- Dotation 2010 dépensée dans sa quasi-intégralité (l'incertitude réside dans l'équation reliquat vs positionnement 2010 des heures assurées par les collègues en cours de règlement) suivant la ventilation (arrondie) suivante

Formation Matisse	Participation à formations extérieures	Doctoriales	Fournitures diverses	Missions	Aide à la Mobilité	total
12000	10000	2000	500	2000	12000	38500

Les comptes ne sont pas encore complètement arrêtés. En particulier, malgré de multiples démarches, le directeur de Matisse n'a pas su trouver un interlocuteur à Rennes 1 qui explique comment Rennes 1 allait gérer les engagements 2010 ayant donné lieu à des prestations réalisées en 2010 mais dont les factures ont pu arriver tardivement.

3 - Budget Matisse 2011

La dotation 2011 est de 39821euros (38800 en 2010). Il est proposé de répartir le budget initial en suivant l'équilibre des grandes masses qui se dégage de l'analyse des dépenses 2010. En particulier il est proposé de poursuivre l'aide à la mobilité avec une enveloppe budgétaire de 12000 euros.

4 - Comité des thèses (premier mois de fonctionnement)

Bilan du premier mois : 6 demandes de rapporteurs/jury examinées et 3 demandes d'inscription (20% de l'activité moyenne mensuelle), grande réactivité, nécessité de rappeler aux collègues la nouvelle procédure.

Le conseil réfléchit à l'intérêt d'agrandir le comité des thèses afin d'élargir son spectre et de garantir la réactivité du comité lorsque la charge de travail sera plus grande. Après discussion il est décidé de poursuivre l'expérience du comité à 4+2 membres cette année.

Le conseil est informé de l'initiative pilote de l'INSA qui est le premier établissement à accepter la transmission électronique des dossiers d'inscription et de soutenance. L'école d'ingénieurs a revu ses formulaires pour qu'ils contiennent tous les renseignements demandés par le comité des thèses de Matisse. Ceci permet d'avoir ainsi un unique dossier qui sert au comité des thèses et à l'administration de l'INSA. C'est plus facile pour le docteur, le directeur de thèse, l'INSA et pour Matisse.

Il est rappelé que les exigences de Matisse pour soutenir une thèse sont définies par le règlement intérieur de l'école. Ce sont ces règles que la direction de l'école et le comité des thèses de Matisse appliquent. Ceci n'empêche pas chaque laboratoire ou établissement d'avoir ses propres règles internes, charge à lui de les faire respecter.

5 - Organisation prévisionnelle des recrutements de doctorants 2011-2012

Un nouveauté apparaît dans la campagne ARED 2011 : la région ne fera plus appel aux rapporteurs extérieurs pour l'étude des dossiers mais elle demande aux établissements de faire un classement des dossiers qu'ils transmettent. Les membres de Matisse qui déposeront une demande ARED devront en informer l'école doctorale. L'école doctorale donnera aux établissements et aux unités de l'école la liste intégrale de ces demandes. Elle transmettra à chaque établissement qui en fera la demande un classement des dossiers ARED-Matisse de l'établissement. Ce classement sera fait en concertation avec les directeurs des unités concernées.

Pour les financements MESR, l'école continuera à organiser des concours disciplinaires comme les années précédentes (probablement 5 concours : IETR, IRISA-INRIA, IRMAR, LTSI, Telecom Bretagne). Les présidents de concours devront transmettre à l'école doctorale Matisse avant le 8 juillet 2011 un classement des candidats retenus sur liste principale ou complémentaire ainsi que les demandes d'inscription « Matisse » et les CV pour chaque candidat. Ces classements seront soumis à la délibération du conseil de l'école doctorale qui se tiendra le 11 juillet 2011 à 14h.

6 - Formations complémentaires, articulation de l'offre de Matisse avec celles du collège de Rennes et du CDI

Il est rappelé que l'école doctorale Matisse a convenu de demander aux doctorants de suivre 72 heures de formations complémentaires pendant la préparation de leurs thèses (50 heures jusqu'au 31/12/11) qui se répartissent en 36 heures de formations scientifiques et 36 heures de formations générales et professionnalisantes.

Le conseil est informé que le CDI a eu pour projet de développer des PASS formation communs aux 8 écoles doctorales bretonnes et qui sollicitaient le doctorant jusque 16 jours par

an. Cette mobilisation du doctorant hors du laboratoire a été considérée comme chronophage par les directions des écoles doctorales SDLM, SHOS, VAS et Matisse. Aussi le CDI a décidé de retenir seulement l'idée d'une mutualisation du catalogue des formations et de laisser à chaque école le soin de définir ses exigences de formation.

Le conseil est d'accord pour que le partenariat CDI-Collège doctoral de Rennes-école doctorale Matisse en matière de formation s'articule de la façon suivante. Matisse développe de façon principale les formations scientifiques où celles pour lesquelles il y a des compétences internes (économie, épistémologie...) ou des besoins spécifiques ou une tradition (anglais, aspects émotionnels...). Le CDI et le Collège doctoral de Rennes organisent les formations de nature générale ou professionnalisante.

Pour 2011 il est proposé de poursuivre dans la lancée de 2010 :

- 24 heures de formations scientifiques dans chacun des 4 grands secteurs disciplinaires ainsi qu'en formations SHS pour Matisse (économie, épistémologie,...),
- cours d'Anglais, aspects émotionnels niveau 1 (1 à 2 stages),
- soutien des écoles et assimilées organisées par les membres de Matisse (JNRDM 2011, Journées Louis Antoine, Journées Jeunes chercheurs en programmation,...).

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer.

Informations et questions diverses

L'école doctorale Matisse attend les résultats de la visite de l'AERES de novembre dernier.

Dans le cadre de l'évaluation de Rennes 1 par l'AERES, les directeurs des 4 écoles doctorales portées par l'université ainsi qu'un représentant doctorant de chaque école vont être auditionnés par l'AERES le 9 février.

Parrainage des doctorants (discussion avec Marie-Claire Teigné et Jean-François Carpentier) : il a été suggéré un système dans lequel un doctorant serait parrainé par un doctorant plus ancien d'une année. Si cette question de parrainage pourrait éventuellement être étudiée par les élus doctorants il ressort de la discussion du conseil qu'avant de mettre en place un parrainage il faudrait permettre aux doctorants de mieux connaître leurs représentants dans les différentes instances ou organisations (établissements, unités de recherche, école doctorale, associations, syndicats...) car ceux-ci peuvent jouer un rôle de médiation intéressant comparable à celui d'un parrain.